



COMITE TERRITORIAL AUDE / PYRENEES-ORIENTALES de BASKET-BALL

Siège : Maison des sports – Bureau 303-304. Rue Duguay Trouin 66000 PERPIGNAN

Antenne : Maison des Sports – Rue Camille St Saëns 11000 CARCASSONNE

AIDES aux CLUBS Saison 2020-2021

DATE :24 mars 2021

La crise sanitaire continue de lourdement toucher le pays et a entraîné la suspension des activités sportives en intérieur pour les majeurs et les mineurs depuis de longs mois. Elle contraint la FFBB, Liges et Comités à prendre la décision d'arrêter définitivement l'ensemble de ses championnats métropolitains (départementaux, régionaux et nationaux) pour la saison en cours.

Néanmoins, dans l'optique d'une autorisation de reprise de la pratique dans les semaines qui viennent, la Fédération laissera les Ligues, avec le soutien des Comités, proposer des compétitions alternatives afin d'offrir la possibilité à nos licencié.es de disputer des rencontres compétitives et festives d'ici la fin de la saison.

Au titre de cette saison 2020/21, face à cette situation exceptionnelle, la FFBB, ses Ligues et ses Comités ont unanimement décidé de mettre en place un plan massif d'aides à destination directe des clubs.

Un travail est d'ores et déjà engagé pour préparer la saison 2021/22 dans les meilleures conditions avec l'espoir d'une reprise normale de nos compétitions. Un plan de relance, en cours d'élaboration, sera présenté pour accompagner cette reprise et répondre à la forte demande de basket sur nos territoires.

Aides aux clubs saison 2020-2021 :

- Championnats Nationaux : la FFBB remboursera aux clubs (par des avoirs) les engagements
Egalement les extensions des licences part FFBB à travers le Comité.
- Championnats Régionaux : La Ligue Occitanie remboursera aux clubs (par des avoirs) les engagements régionaux,
Egalement les extensions des licences Part Ligue à travers le Comité.
- Championnats territoriaux : sous forme d'avoir, le CT1166 remboursera aux clubs
 - Les engagements territoriaux
 - Les extensions licences (part FFBB+Ligue+CT1166)

Au-delà de ces aides, le CT1166 souhaite aller plus loin dans ce soutien (projet validé en réunion de Bureau et au Codir du 15 et 17 mars dernier) : *(sous forme d'avoir également)* :

- Remboursement frais arbitrages 2020-2021 et 1^{er} acompte caisse péréquation
- Remboursement partiel Socle part CT1166 uniquement (4€/licence)

C'est un effort global considérable que la FFBB, Ligue et Comité vont réaliser afin de venir en aide aux clubs avant de se tourner vers la saison prochaine et proposer un plan de relance qui tiendra compte des dispositifs prévus par le gouvernement.

Un effort de près de 56 000€ du CT1166 pour les clubs de son territoire

Le CT1166 adressera prochainement à chaque club un avoir détaillé des sommes qui seront remboursées.

Certains clubs régionaux et/ou nationaux recevront directement de la Ligue et/ou de la FFBB les avoirs concernant les championnats régionaux et/ou nationaux.

Il appartiendra à chaque club de voir comment fidéliser ses propres licenciés avec ses aides.

Le plan de relance prévu pour la saison à venir 2021-2022 vous sera détaillé à la reprise de cette nouvelle saison ; un travail en amont d'ici juin sera réalisé par le Comité pour préciser les actions

Cordialement

Les Membres Elus du CT1166

